

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2932

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnel sous Fourvière - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 0013 -
Rénovation du tunnel**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rénovation du tunnel sous Fourvière, dont le programme et le financement ont été délibérés le 31 octobre 1996, était initialement estimée à 28,97 M€ (190 MF) à la charge pour moitié de l'Etat et pour moitié de la Communauté urbaine, avec une participation forfaitaire du département du Rhône de 2,53 M€ (16,6 MF).

Le montant de travaux a été réévalué à 37,20 M€ en novembre 1997, à la suite de la dégradation de l'ouvrage et des demandes complémentaires formulées par les commissions de sécurité.

Ce programme a été ensuite très largement modifié après l'incendie du tunnel sous le Mont Blanc et le conseil de Communauté, le 26 février 2001, a accepté cette évolution et la nouvelle estimation globale du projet de rénovation à 48,78 M€ (320 MF).

Par la suite, d'autres aménagements techniques de l'ouvrage ont été demandés par le comité de surveillance des tunnels pour se rapprocher des exigences de sécurité imposées dans les nouveaux tunnels par la circulaire n° 2000-63 du 25 août 2000. Le conseil de Communauté, le 23 septembre 2002, a donc approuvé un programme de travaux complémentaire estimé à 11,71 M€.

Ce programme portait notamment sur les trappes de désenfumage, le contrôle d'accès, l'équipement des intertubes, l'habillage des piédroits et le réaménagement de la salle de contrôle commande.

Ces divers chantiers sont soit déjà réalisés, soit en cours de réalisation. Deux éléments du programme ont été différés, les besoins ayant évolués : il s'agit de la réfection des façades et de l'archivage des données d'événements.

Or, depuis, de nouveaux éléments sont apparus :

- la domanialité de l'ouvrage a été transférée de l'Etat à la Communauté urbaine,
- un poste avancé d'intervention et de surveillance (Pais) doit être créé à la demande de monsieur le préfet pour permettre des échanges de données avec le système de coordination et de régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise (Coralys),
- des besoins pour améliorer la gestion de l'exploitant.

Ce programme de rénovation doit faire l'objet d'un complément d'autorisation de programme estimé à environ 3,7 M€ TTC sur les points suivants.

Les dépenses consécutives à la nouvelle domanialité de l'ouvrage pour environ 2,2 M€

Par convention signée au mois de novembre 2004, la Communauté urbaine et l'Etat (direction départementale de l'équipement) ont précisé les modalités et responsabilités de gestion du tunnel. Il en résulte un certain nombre de dépenses complémentaires pour la Communauté urbaine :

- les balisages et débalisages : Il s'agit de prestations liées à la réalisation des travaux de 2005 à 2008, assurées gratuitement par la direction départementale de l'équipement (DDE) jusqu'au 1er avril 2005. Ces dépenses ont été transférées de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- le traitement des infiltrations dans le tube sud et la réalisation de travaux divers de réparation des ouvrages de génie civil du tunnel,
- les itinéraires de substitution : Il s'agit d'itinéraires à baliser pour guider les usagers lors de la fermeture du tunnel pour travaux ou à la suite d'un événement,
- les dépenses d'études, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les futurs chantiers à programmer : assainissement et rénovation des chaussées.

La convention précitée du 4 novembre 2004 prévoit que chaque opération de grosses réparations donnera lieu à une convention spécifique fixant les responsabilités financières, techniques et administratives respectives de l'Etat et de la Communauté urbaine, l'Etat s'étant engagé à participer pour moitié aux travaux nécessaires à la sécurité du tunnel.

Les dépenses nécessaires pour améliorer la gestion de l'exploitant pour environ 1,5 M€

- le système d'information de l'exploitant (SIE) :

Il s'agit d'installer un système de recueil des données d'exploitation et de reporting qui comprendra la mise en place d'une main courante informatique, d'un système d'archivage des données de fonctionnement de l'ouvrage et d'une passerelle de connexion avec le système Coraly pour la création du Pais Fourvière,

- la mesure des rejets atmosphériques du tunnel :

Il s'agit de mesurer l'état de la qualité de l'air à la sortie des têtes du tunnel et l'impact sur la zone d'implantation,

- les divers aménagements de locaux :

Il s'agit, dans le cadre du projet de service de la direction de la voirie, de la rénovation de la salle de réunion, du système de contrôle d'accès et du réfectoire ainsi que la réalisation d'une clôture pour le parking des installations du service tunnels, situées montée de Choulans à Lyon 5^e,

- les études pour la réalisation des dossiers de sécurité de l'ouvrage.

L'autorisation de programme complémentaire de 3 700 000 € pour l'opération 0013 pourrait être répartie de la façon suivante :

- 2005	1 000 000 €
- 2006	1 700 000 €
- 2007	1 000 000 €

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 27 juin 2005 et d'une note d'information au Bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme complémentaire de rénovation du tunnel sous Fourvière pour un montant estimé à environ 3,7 M€.

2° - Décide que l'autorisation de programme individualisée le 23 septembre 2002 pour l'opération n° 0013 (rénovation du tunnel sous Fourvière) sera portée de 11 708 840 à 15 408 840 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2005 : 1 000 000 €
- 2006 : 1 700 000 €
- 2007 : 1 000 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,